

Compte rendu de la réunion annuelle du 22 juin 2018

Membres présents

José VIÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Jacky HERVOUET, Vincent HOUIAT, Eric MASSÉ, Michel SZELAG, Florence VIÉ

Membres absents excusés

Nicolas BLAEVOET, Gilles BERNARD, Daniel FERTIN, David LAHAYE, Jean-Baptiste PEYRAUD
Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)

Clubs représentés : Piedalloues, Stade Auxerrois, Beines, Bussy-en-Othe, Charmoy, Chéroy, Chevannes, Diges-Pourrain, Domats, Egriselles-le-Bocage, Gisy-les-Nobles, Guerchy, Laroche, Mailly-la-Ville, Migennes, Monéteau, Neuvy-Sautour, Noé, ASOF Aubois, Rosoy, Saint-Martin Loisirs, Olympique Martinot, FMC Sens, Sens Bricoman, Villeroy

Clubs excusés : ACSRA, Brichères, Champs-sur-Yonne, Seignelay, Val-de-Mercy

José VIÉ remercie Philippe BUFERNE ainsi que l'ensemble des membres du club d'Egriselles-le-Bocage pour leur accueil.

Il souhaite la bienvenue aux clubs et les remercie également pour leur présence.



1) Rapport moral (José VIÉ)

« Nous venons de vivre une année difficile. Il ne s'agit pas de dire que tout a été noir, non pas du tout et loin de là. J'entends difficile d'un point de vue commission dans un premier temps car, en effet, 3 personnes ont failli à leur engagement de départ, puis nous avons eu un membre suspendu par une autre fédération, sanction répercutée en UFOLEP. Et pour clore le tout, plusieurs personnes de la commission ont connu des problèmes familiaux. Nous nous sommes serrés les coudes et avons tous été solidaires afin que vous ne subissiez pas trop de déboires. Nous avons essayé tant bien que mal de rester organisés et, à ce titre, je dois féliciter l'ensemble des personnes de la commission sportive.

Difficile aussi d'un point de vue sportif car, si tout s'est bien passé pour une grande majorité des équipes engagées, 7 équipes ont déclaré forfait général en cours de saison, ce qui constitue un record. C'est inquiétant, d'autant que l'on ne sait pas si ces équipes se réengageront la saison prochaine.

Difficile également la finale de Coupe de l'Yonne Challenge avec 2 équipes pensant principalement à faire passer l'extra-sportif et l'enjeu avant le jeu et le loisir.

1/6

D'un point de vue discipline, tout a été plus correct et il n'y a pas eu beaucoup d'affaires à traiter.

Nous devons maintenant réfléchir à l'évolution de notre pratique. Nous devons veiller à ce que notre loisir reste dans l'esprit UFOLEP et que les dirigeants aient conscience qu'ils adhèrent à un projet de loisir et non de compétition.

Faut-il passer par une charte d'engagement des équipes ?

Faut-il repenser le nombre de joueurs sur le terrain et pourquoi ne pas créer un groupe de football à 5 sur du 2x30 mn ?

D'autres pistes peuvent être explorées, bien sûr.

Nous avons encore un outil de base fort de plus de 50 équipes avec une organisation Championnat-Coupe et avec une formation des officiels. Nous devons entretenir ce bel attelage et surtout le faire évoluer dans le sens de la demande et des besoins de tous. Le football UFOLEP Yonne a encore de beaux jours devant lui à condition qu'on ne reste pas devant un acquis qui vieillirait mal.

Je terminerai par une citation « le sport, ça défoule et ça m'enlève l'envie d'aller faire la fête le soir. De toute façon, je ne vais plus dans les clubs. La musique est à chier, on ne peut pas fumer, et comme je suis marié, je ne drague plus » citation en guise de clin d'oeil de notre regretté Johnny Hallyday »

2) Rapport d'activités (présenté par Marie-Claude MOREAU)

54 équipes se sont engagées en début de saison dans le championnat et ont été réparties en 6 groupes, ce qui représente un total de 878 licenciés (contre 940 la saison précédente). 2 équipes se sont désengagées avant le début du championnat, puis les clubs de Venoy et Sens Bricoman se sont ajoutés.

6 clubs ont débuté le championnat de l'Yonne avec 2 équipes

Groupe A : remporté par Saint-Martin Loisirs 1

Groupe B : remporté par Saint-Martin Loisirs 2

Groupe C : remporté par Joigny

Groupe D : remporté par Egriselles-le-Bocage

Groupe E : remporté par Laroche 2

Groupe F : remporté par Rosoy

42 équipes se sont inscrites à la Coupe de l'Yonne. Les finales se sont déroulées le 27 mai 2018 à Auxerre sur le terrain des Piedalloues.

Avicenne a remporté le Challenge « Christian GUILLAUD » devant Joigny et Noé 1 a remporté la Consolante devant Augy

La commission a organisé 2 tournois en salle le 21 janvier à Auxerre et Pont-sur-Yonne

A Auxerre, ACSRA a gagné le tournoi et Beines a remporté le trophée du Fair Play

A Pont-sur-Yonne, FMC Sens a gagné le tournoi et OL Martinot a remporté le trophée du Fair Play

3 équipes se sont inscrites pour participer à la Coupe Nationale à 11, Esonn, Laroche et ASOF Aubeois. Laroche a remporté la Coupe Michot devant le club de Saint-Julien-les-Villas le 19 mai 2018.

7 clubs ont fait forfait général en cours de saison dans le championnat

23 clubs ont fait « forfait déclaré » et 9 « forfait non déclaré »

Cartons jaunes : 37 (93 la saison précédente)

Carton rouge : 7 directs (1 la saison précédente).

La commission d'application des règlements s'est réunie 5 fois (2 fois la saison précédente)

3) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses de la saison s'élèvent à 10 198,84 € et les recettes à 10 549,78 €, ce qui représente un solde positif de 350,94 € (929,03 € la saison précédente). Ce bilan est équilibré et inférieur à la saison passée en raison de la baisse du nombre d'équipes.

Le poste des frais de publication a chuté car le calendrier n'est plus imprimé mais, en contrepartie, les recettes de partenariat ont fortement baissé.

Une partie des frais d'inscription des équipes a été consacrée au remboursement des frais de formation et de déplacement des arbitres (2 305 € sur un total de 2 520 €). Le poste est équilibré et ne nécessitera pas de changement pour la saison à venir.

Le montant total des amendes, y compris les frais de demande d'arbitre et les frais kilométriques suite à un forfait, atteint cette saison 2 229 € (2 437 € la saison précédente).

12 clubs dépassent le montant de la provision (225 € et 246 € pour les dépassements les plus élevés). 6 clubs vont percevoir un reliquat et 5 clubs n'ont aucune amende, à savoir Chéroy, Chevannes, Monéteau, Seignelay et Olympique Martinot. La moyenne des amendes s'élève à 39 €.

Après analyse, les amendes ne découlent pas d'une mauvaise gestion administrative (délai de réception des feuilles de match ou appel au répondeur).

Les forfaits, dont le nombre se maintient, ont entraîné 16 remboursements kilométriques dont le plus important s'élève à environ 80 €.

Depuis cette saison, les provisions sur amendes sont encaissées en décembre. Une réflexion est menée sur la possibilité de versements par virement bancaire plutôt que par chèque.

Pour conclure, Jacky félicite les clubs, dirigeants et joueurs qui demeurent sérieux.

4) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

La formation a été assurée par des arbitres régionaux ou fédéraux : Florence VIÉ, José VIÉ et Raymond THILLOU.

Deux sessions départementales ont été organisées en octobre et mars.

Session d'automne 2017

6 candidats se sont inscrits ainsi qu'un arbitre pour recyclage

5 candidats se sont présentés et ont été reçus

4 candidats sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

Session de printemps 2018

6 candidats se sont inscrits ainsi qu'un arbitre pour recyclage

4 candidats se sont présentés et ont été reçus

3 candidats sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

1 candidat devra passer un examen pratique en 2018-2019

Candidats reçus et devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

Lors de la session d'automne 2017 : Youssef DEKAKI (ACSRA), Aymeric GIRARD (Les Bries), Julien PALANCA (Véron), Luis VERISSIMO (Rosoy)

Lors de la session de printemps 2018 : Jacky HERVOUET (Piedalloues), Mickael LESCUREUX (Charmoy), Martin VELUT (ASOFA)

Session régionale et fédérale

5 candidats se sont présentés : 1 en session fédérale et 4 en session régionale dont 3 ont été reçus en janvier 2018, à savoir Jean-Paul ANDRÉ (ASOFA), Eric MASSÉ (Charmoy) et Michel SZELAG (Stade Auxerrois). Ils ont passé la pratique et ont validé leur examen régional.

Officiels ayant perdu leur statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires

Philippe MARION (Egriselles-le-Bocage), Damien CRIQUI (Escamps), Manuel DA SILVA (Guerchy), Jonathan BAILLOT (Laroche), Bruno JATTEAU (Ormoy), Jean-Luc GARCIA et Pascal CARLOT (Saint-Martin Loisirs), Benjamin DOUTRELUIGNE (Saint-Sérotin), David ROUSSEAU (Villeroy).

Candidat ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car il n'a pas poursuivi sa formation pratique Aurélien CARATY (Arces)

Rappel : chaque arbitre doit officier au minimum 5 matchs durant la saison pour garder son statut d'arbitre officiel et c'est aux clubs de faire en sorte qu'il en soit ainsi. D'autre part, les arbitres qui ne se déplacent pas suite à une désignation se voient attribuer un match supplémentaire par match non arbitré.

Par ailleurs, les arbitres qui n'envoient pas leur note de fair-play au responsable dans le délai d'une semaine suivant le match se voient également attribuer un match supplémentaire.

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2017/2018

Domats, Migennes, Val-de-Mercy, Villethierry

Pour la saison 2018/2019, ces clubs descendront dans le groupe inférieur quelle que soit leur place à la fin de saison 2017/2018.

Equipes ne pouvant pas participer à la Coupe 2018/2019 si elles ne présentent pas un candidat à la session d'automne 2018

Chéroy, Domats, Egriselles-le-Bocage, Escamps, Laroche, Olympique Martinot, Migennes, Monéteau, Saint-Martin Loisirs, Senan, Sens Bricoman, Val-de-Mercy, Venoy, Villefargeau, Villeroy, Villethierry

5) Voeux formulés par les clubs

ASOFA - Jean-Paul ANDRE, arbitre

Attribuer 0 point à une équipe qui fait forfait déclaré et retirer 1 point à une équipe qui fait forfait non déclaré

☞ *vœu adopté à l'unanimité*

PIEDALLOUES – Dominique CHARTIER

Créer deux groupes géographiques pour la prochaine saison :

- un groupe nord à partir de Joigny et jusqu'au Sénonais et l'Aube

- un groupe sud à partir de Migennes jusqu'à Avallon

voire deux groupes (A et B) dans chaque secteur s'il y a beaucoup d'équipes avec une montée et une descente dans chaque section et par groupe géographique

Le champion de l'Yonne se ferait sur un match entre le vainqueur du secteur Nord et le vainqueur du secteur Sud sur un terrain neutre qui pourrait remplacer la journée UFOLEP

☞ *suite à un sondage réalisé auprès des clubs, des propositions de refonte du championnat, faites lors de la réunion annuelle de 2014, n'avaient pas été acceptées. Il est donc prématuré de proposer à nouveau la création de groupes géographiques*

6) Propositions de modification du règlement football

➤ Ajout au règlement non soumis au vote : en cas d'absence au tournoi en salle, les frais d'engagement ainsi que le montant de la caution seront prélevés sur les provisions sur frais

➤ Propositions de Michel SZELAG

1) Définir une date butoir non dérogatoire pour les inscriptions en championnat

↳ ***une date butoir existe déjà, elle est fixée au 15 août***

2) Augmenter le nombre de matchs obligatoires pour les arbitres (8 ou 10 au lieu de 5)

↳ ***cette proposition n'est pas retenue car cela risque de poser problème pour les arbitres qui sont également joueurs***

3) Lorsqu'il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour une rencontre et, si un club se présente avec un arbitre officiel (en disponibilité), celui-ci aura la priorité pour arbitrer le match y compris à l'extérieur (s'il y a un arbitre officiel dans chacune des deux équipes, soit les deux équipes décident qu'un des deux arbitres officiera, soit par défaut un tirage au sort sera effectué)

↳ ***cette proposition n'est pas retenue car ce cas de figure est déjà prévu au règlement***

4) Présence d'un délégué lors des rencontres. La commission propose que le dirigeant de l'équipe recevante tienne le rôle de délégué, chargé du bon déroulement du match

↳ ***modification rejetée (25 contre - 3 abstentions - 1 pour)***

7) Présentation des candidatures à la commission

6 postes sont à pourvoir pour compléter la CTD football et 4 candidatures ont été reçues : Michel SZELAG (Stade Auxerrois) et Vincent HOUIAT (Mailly-la-Ville), déjà membres de la commission, ainsi que Christophe BONY (Bussy-en-Othe) et Cédric LEVEAUX (Beines)

Ces quatre candidatures sont validées à l'unanimité par les clubs.

Il reste 2 places vacantes pour intégrer la commission, pour une durée d'un an. Jean-Paul ANDRÉ (ASOF Aubeois) se porte candidat et sa candidature est validée à l'unanimité.

8) Questions diverses

➤ La réunion de rentrée en septembre sera commune à toutes les activités. Les commissions techniques disposeront d'un temps dédié à leur activité, qui ne devra pas excéder 1h30.

➤ L'équipe de Neuvy-Sautour jouera la saison prochaine sur son propre terrain.

➤ Interventions du club de Noé

1) la commission envisage-t-elle de mettre en œuvre un moyen pour inciter les clubs à ne pas faire de fausses licences. En effet, les documents sont facilement falsifiables et les photos interchangeables.

↳ ce problème a été remonté par plusieurs comités départementaux au national qui réfléchit sur l'intégration de la photo sur la licence. Pour éviter toute fraude, l'utilisation de l'outil Webaffiligue, qui permet d'ajouter la photo sur la licence, pourrait être rendue obligatoire. De plus, les équipes peuvent procéder à l'appel des licences, ce qui permet de repérer les fraudes.

2) avancer le championnat de 15 jours

↳ cela réduirait le temps de délivrance des licences par l'UFOLEP. Cependant il pourra être possible d'avancer la date de reprise du championnat lorsqu'une forte majorité de clubs utilisera Webaffiligue.

3) est-il possible de rendre obligatoire la présentation des licences le jour du match

↳ le règlement prévoit qu'à défaut de licence, un joueur peut présenter une pièce d'identité avec photo. La commission a ensuite pour rôle de contrôler si le joueur est bien licencié.

➤ Un arbitre a refusé qu'un match se joue parce que le responsable de l'équipe avait présenté les licences de manière dématérialisée sur son téléphone. Le responsable a été contraint de retourner chez lui rechercher les licences « papier ».

↳ il est désormais possible de présenter les licences sur smartphone ou tablette. Cette règle semble encore méconnue de certains arbitres et elle leur sera donc rappelée lors de la réunion de rentrée.

9) Remise des récompenses

Une coupe est remise au club Saint-Martin Loisirs 1, champion de la saison 2017/2018 et toutes les autres équipes premières de chaque groupe reçoivent un diplôme

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes.

3ème place : Monéteau

2ème place : Guerchy

1ère place : Beines, club qui conservera son trophée car il est élu pour la 3ème année consécutive

Jacky HERVOUET remet un cadeau à Florence VIÉ en remerciement du travail accompli durant 23 années au sein de la commission football.

10) Election des membres du bureau (pour les postes vacants)

Secrétaire adjoint : Vincent HOUIAT

Adjoint aux finances : Eric MASSÉ

La commission établissement du calendrier est composée de José VIÉ, Raymond THILLOU, Daniel FERTIN et Christophe BONY - suppléant : Jean-Paul ANDRE

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 21h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU